

TOUJOURS AUCUNE RÉPONSE ACCEPTABLE DE LA MINISTRE : LA LUTTE CONTINUE !



Un mouvement qui gagne en amplitude et en visibilité

► En l'absence de réponse du ministère à nos revendications, les enseignants des lycées en Éducation Prioritaire n'ont pas fait la rentrée ce mardi 3 janvier. **Nous étions massivement en grève mardi : plus de 50 établissements mobilisés dans de nombreuses académies (Créteil, Versailles, Amiens, Lille, Aix-Marseille)** avec jusqu'à 70% de grévistes dans certains lycées et plusieurs établissements fermés.

► À ce jour, **95 lycées issus de 14 académies** ont signé l'appel "Touche pas ma ZEP !". Plusieurs organisations syndicales appellent à prolonger la grève et à participer à la manifestation de jeudi.

► **Une couverture médiatique très large (presse écrite, télé, radios)** qui a permis de mettre en pièce une communication improvisée du ministère.

Ce mercredi, la grève a été reconduite dans de nombreux lycées avec de forts taux de grévistes et des opérations lycées déserts avec le soutien des parents.



@tpamz

touchepasmazep

<http://tpamz.levillage.org>



Les réponses de la ministre jusqu'ici demeurent inacceptables

► **Des indemnités et des bonifications pour les mutations vouées à disparaître dès la rentrée 2020.** La prorogation jusqu'à cette date relève d'une "clause de sauvegarde" signifiant en fait la fin de tout dispositif d'Éducation Prioritaire dès la rentrée 2020.

► **Les 450 postes annoncés : une belle arnaque.** L'attribution de ces postes aux "lycées les plus défavorisés" ne renvoie à aucune catégorie juridique et ne fait pas l'objet d'une répartition claire et transparente. Il s'agit avant tout d'une stratégie de division visant à désolidariser les établissements bénéficiaires des autres ; il faut absolument refuser cette logique. **Cette annonce ne concerne par ailleurs que la seule rentrée 2017 et relève donc de l'exception**, très loin de notre demande de moyens pérennes.

► **Toujours pas de carte élargie de l'Éducation Prioritaire.** Alors que la ministre communique devant les parlementaires ou les médias en déclarant que les revendications des enseignants sont légitimes, elle n'a toujours pas daigné recevoir une délégation du collectif « Touche pas ma ZEP ! » et renvoie cette question à un éventuel (et plus qu'incertain) prochain quinquennat.



Il faut poursuivre et amplifier la mobilisation pour être entendus

► **Contrairement aux allégations de la ministre, la publication d'une carte élargie des lycées est tout à fait réalisable avant la fin du quinquennat.** Najat Vallaud-Belkacem est ministre en exercice et elle peut agir rapidement par décret. Cette carte avait été promise en 2014 par Vincent Peillon, il y a plus de deux ans et demi !

► À la suite des AG communes de grévistes d'Ile-de-France, de l'Oise, de Marseille, du Nord etc., **la reconduction de la grève a été votée à une large majorité pour le mercredi 4 et jeudi 5 janvier.** Chaque jour de grève a poussé le ministère à céder sur un plan ; il nous faut insister encore et instaurer un dernier rapport de force pour qu'il franchisse le dernier pas et réponde favorablement à notre principale revendication : **la publication d'une carte élargie de lycées en Éducation Prioritaire avec un label garantissant des moyens pérennes (effectifs par classe limités, maintien des dédoublements et de tous les projets, vie scolaire...) et le maintien définitif des indemnités et des bonifications pour les mutations.** Nous voulons une carte élargie regroupant tous les lycées en Éducation Prioritaire ou qui devraient légitimement en relever.

Appel à tous les personnels des lycées en éducation prioritaire

"Touche pas ma ZEP !"

Loin de la com' ministérielle sur une pseudo volonté de revitaliser l'éducation prioritaire, les décisions se succèdent qui signent sa destruction programmée. Les collèges et les écoles sont nombreux à découvrir des moyens en forte baisse par rapport à la rentrée 2015 alors même qu'ils ont conservé le label REP : "REP+ = Rien En Plus !".

Quant aux lycées, après avoir sans cesse repoussé la publication d'une liste des lycées maintenus en éducation prioritaire, Najat Valaud-Belkacem vient dans un récent courrier* au député d'Asnières-sur-Seine Sébastien Piétrasanta d'annoncer leur sortie de tout dispositif dès 2017, y compris pour les lycées professionnels.

L'argument avancé par la ministre est celui de la priorité donnée à la scolarité obligatoire dans la refondation de l'éducation prioritaire. Pourtant le ministère continue bien d'afficher comme un de ses objectifs principaux d'en finir avec les 150000 jeunes sortants chaque année sans diplôme du système scolaire. **Or la difficulté scolaire ne s'arrête pas à 14 ans ! Comment expliquer alors la décision de supprimer en lycée les moyens supplémentaires liés à l'éducation prioritaire ?**

La première conséquence sera la dégradation des conditions d'enseignement et de réussite des élèves de ces lycées accueillant une majorité d'élèves issus de milieux défavorisés : hausse des effectifs par classe, baisse de l'offre d'options et des cours en demi-groupe, etc. Cela signifiera aussi une dégradation des conditions de travail des personnels. Par ailleurs, les personnels perdront leur prime ZEP et leurs bonifications pour les mutations. Cette dégradation des conditions d'enseignement et de la rémunération entraînera une rotation accrue des équipes pédagogiques mettant en péril le travail en équipes essentiel à la réussite des élèves dans ce type d'établissement.

Nous contestons la sortie des lycées relevant de l'éducation prioritaire. **Nous exigeons la mise en place d'un statut et d'une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées avec la garantie d'effectifs limités, de moyens supplémentaires et de compensations spécifiques pour l'ensemble des personnels, assurant ainsi la stabilité des équipes.**

Plusieurs lycées ont déjà décidé de se mettre en grève dès la rentrée 2016 si des engagements fermes n'étaient pas pris par le ministère.

Premiers signataires : les personnels mobilisés des lycées Joliot-Curie, Paul Langevin, Louise Michel et Claude Chappe de Nanterre (92), Prony d'Asnières-sur-Seine (92), Léonard de Vinci de Bagneux (92), Guy de Maupassant, Anatole France et Claude Garamont de Colombes (92), Galilée de Gennevilliers (92), Michel-Ange et Charles Petiet de Villeneuve-la-Garenne (92), La Tournelle de La Garenne-Colombes (92), René Auffray de Clichy-la-Garenne (92), Maurice Genevoix de Montrouge (92), Paul Painlevé de Courbevoie (92), Voilin de Puteaux (92), Jean Zay d'Aulnay-sous-Bois (93), Jacques Feyder d'Épinay-sur-Seine (93), Jacques Brel et Denis Papin de La Courneuve (93), Marcel Cachin de Saint-Ouen (93), Maurice Utrillo de Stains (93), Jean Rostand de Villepinte (93), Louise Michel de Bobigny (93), Paul Eluard et Frédéric Bartholdi de Saint-Denis (93), Eugène Delacroix de Drancy (93), Blaise Cendrars de Sevran (93), Germaine Tillion du Bourget (93), Wolfgang Amadeus Mozart Le Blanc-Mesnil (93), Jean-Pierre Timbaud et Henri Wallon d'Aubervilliers (93), Jean-Baptiste Clément de Gagny (93), Langevin-Wallon et Gabriel Péri de Champigny-sur-Marne (94), Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi (94), Arago de Villeneuve-St-Georges (94), Champlain de Chennevières-sur-Marne (94), Armand Guillaumin d'Orly (94), Honoré-de-Balzac de Mitry-Mory (94), Jules Michelet de Fontenay-sous-Bois (94), Jacques Brel de Choisy-le-Roi (94), Jean Macé de Vitry-sur Seine (94), Nadia et Fernand Léger, Jean Jaurès, Julie-Victoire Daubié et George Braque d'Argenteuil (95), Simone de Beauvoir et Arthur Rimbaud de Garges-lès-Gonesse (95), Romain Rolland de Goussainville (95), Jean-Jacques Rousseau et de la Tourelle de Sarcelles (95), de Bezons (95), Pierre Mendès-France de Villiers-le-Bel (95), Charles Baudelaire de Fosses (95), Edmond Rostand de Saint-Ouen l'Aumône (95), Le Corbusier de Corneilles-en-Parisis (95), Maurice Eliot d'Épinay-sous-Sénart (91), Pierre Mendès-France de Ris-Orangis (91), Charles Baudelaire et Auguste Perret d'Evry (91), Robert Doisneau de Corbeil-Essones (91), Jean Rostand de Mantes-la-Jolie (78), Camille Claudel de Mantes-la-Ville (78), Henri Matisse de Trappes (78), André Malraux de Montataire (60), Jules Uhry de Creil (60), Romain Rolland d'Amiens (80), Blaise Pascal de Forbach (57), Louis Armand de Chambéry (73), Gaston Darboux de Nîmes (30), Paul Langevin de Beaucaire (30), Toulouse-Lautrec et Georges Guynemer de Toulouse (31), Charles Mongrand de Port-de-Bouc (13), Victor Hugo, Frédéric Mistral, Camille Jullian, Saint-Exupéry, la Viste, l'Estaque et Denis Diderot de Marseille (13), Edouard Branly, Maurice Viollette et Gilbert Courtois de Dreux (28), Jean Moulin de Roubaix (59), Joliot-Curie d'Oignies (62), Alfred Kastler de Denain (59), Elie Faure de Lormont (33), Emile Béjuit de Bron (69), Jean-Baptiste Colbert du Petit-Quevilly (76), Hector Guimard de Paris (75)...

Avec le soutien des personnels mobilisés en Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+) ou anciennement en Réseau de Réussite Scolaire (ex RRS) des collèges Moulin-Joly, Jean-Baptiste Clément et Gay-Lussac de Colombes (92), Romain Rolland de Bagneux (92), les Sablons de Viry Chatillon (91), St-Exépury de Villiers-le-Bel (95), Voltaire et Jean Lurçat de Sarcelles (95), Henri matisse de Garges-lès-Gonesse (95), Marcel Pagnol de St-Ouen l'Aumône (95), Elsa Triolet de St-Denis (93), Barbara de Stains (93), Henri Wallon d'Aubervilliers (93), Vercors de Grenoble (38), de l'école maternelle Henri Wallon de Gennevilliers (92), des écoles élémentaires Jacques Decour A et B de Nanterre (92), de l'école maternelle Jacques Decour de Nanterre...

Avec le soutien de : UNSEN CGT éducation, UD CGT 91 et 92, SNEP-FSU 81, 82 et Versailles, SNES-FSU 85 et 92, SNUEP-FSU 75 et Versailles, FSU 60, fédération SUD éducation, CNT-SO, UNL, FCPE Asnières-sur-Seine, Bagneux, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne (92), Goussainville (95) et du lycée Paul Eluard de St-Denis (93)...

*La ministre répondait dans ce courrier en date du 27 avril 2016 au député qui relayait l'inquiétude des collègues du lycée professionnel Prony d'Asnières-sur-Seine (92) anciennement classé ZEP.